

Image not found or type unknown



## Carte reproduction manquante

Par **Olympe92**, le **02/11/2023** à **13:01**

Bonjour,

j'ai quitté mon logement il y a 2 mois, avec un état des lieux de sortie et remise de l'ensemble des clés.

Durant mon bail, j'ai dû faire changer la serrure suite à un cambriolage. Je n'ai pas souvenir que le serrurier envoyé par mon assurance m'ait remis la carte de reproduction, ou si c'est le cas, je ne retrouve pas cette carte.

Mon ancien bailleur exige maintenant la remise de cette carte, et me menace avec sa protection juridique. Je ne connais par leur intention mais m'attends à ce qu'ils veuillent me faire prendre en charge un changement de serrure à mes frais.

J'ai contacté ma propre PJ qui me dit qu'ils ne peuvent rien m'imputer post état des lieux.

Que dit la loi ? Qu'est-ce que je risque ?

merci infiniment de votre aide.

Par **yapasdequoi**, le **02/11/2023** à **13:35**

Bonjour,

Vous devez rendre le même nombre de clés que le nombre de clés mentionné à l'état des lieux d'entrée. C'est votre seule obligation.

Par **janus2fr**, le **03/11/2023** à **06:48**

Bonjour,

Tout à fait d'accord. Votre seule obligation est de rendre autant de clés que vous en avez eu à votre entrée dans les lieux. Sauf, bien sur, si on vous avait remis à l'époque une carte de reproduction, dans ce cas vous devez la rendre aussi.